

PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE INTERMUNICIPALE  
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 17 juin 2021.

Noter que la réunion se déroule par visioconférence et enregistrée vu la situation exceptionnelle (COVID-19). De plus, le tout se déroule à huis clos.

Étaient présents Madame et Messieurs:

Martin Saint-Laurent, vice-président et représentant de Saint-Simon-les-Mines

Jean-Pierre Fortier, vice-président et représentant de Saint-Georges

Gilles Pedneault, représentant de Saint-Côme-Linière

Gilles Daraïche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth

Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset

Sylvain Veilleux, représentant de Saint-René

Donald Tanguay, représentant de Saint-Prosper

Fabien Couture, représentant de Saint-Théophile

Richard Lachance, représentant de Saint-Zacharie

Louison Busque, représentant de Saint-Philibert

André Roy, représentant de Saint-Martin

Christian Bégin, représentant de Saint-Gédéon

Jeannot Drouin, représentant du Lac-Poulin

Annie Labbé, représentante de Sainte-Aurélie

Jonathan Pépin, représentant de Saint-Benoit-Lâbre

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Marcel Busque, président et représentant de Notre-Dame-des-Pins.

Est également présent Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de l'assemblée.

Considérant le décret qui déclare l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

Considérant les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence;

Considérant que la M.R.C. Beauce-Sartigan est en zone jaune;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la présente séance;

En conséquence, il est résolu unanimement :

Que la présente séance du conseil sera tenue par rencontre à huis clos avec les membres du conseil.

L'assemblée est ouverte à 19 h 00.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO: 5540-21**

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche  
APPUYÉ par Monsieur Donald Tanguay  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté avec la modification suivante :

Retrait de l'item :  
4-Suivi du plan de communication

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO: 5541-21**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE  
RÉGULIÈRE TENUE LE 20 MAI 2021**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Roy  
APPUYÉ par Monsieur Martin Saint-Laurent  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 20 mai 2021 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions :

- Les autorisations de dépenses en date du 17 juin 2021;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de mai 2021;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de mai 2021, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier.

**RÉSOLUTION NO: 5542-21**

**ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Pedneault  
APPUYÉ par Monsieur Jeannot Drouin  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** les déboursés présentés soient acceptés selon les montants suivants :  
C/P : 393 783,80 \$, salaires : 60 166,84 \$, pour un montant total de 453 950,64\$.

ADOPTÉE

## INFORMATION TRAVAUX LET

Monsieur Pierre Paquet, technicien aux opérations à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, nous présente un résumé de l'évolution des travaux au LET.

### RÉSOLUTION NO : 5543-21

#### **OFFRE DE SERVICE BIOTHERMICA PHASE II CONFORMITÉ CSA – TORCHÈRE**

CONSIDÉRANT que la Régie souhaite s'assurer que les équipements de contrôle et de sécurité de la torchère Hostetter HOFGAS modèle H10896 soient conformes à la nouvelle norme CSA B149.6 :20, spécifique à l'utilisation des gaz d'enfouissement et du biogaz;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, selon les informations fournies à Biothermica par la Régie, il semble que ces équipements n'aient pas fait l'objet d'une évaluation relative à leur conformité;

CONSIDÉRANT qu'il est de bonne pratique qu'une telle évaluation soit menée dans le but de les faire approuver par un inspecteur CSA ou Internek;

CONSIDÉRANT qu'une première phase du processus a été complétée le 20 avril 2021 par le compte-rendu livrable de Biothermica intitulé Conformité CSA de la torchère au LET. Cette Phase I a dressé un bilan des composantes conformes et non conformes telles que définies par les normes applicables en vigueur.

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par Biothermica pour la deuxième phase II au montant de 5 170 \$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

#### **EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Richard Lachance  
**APPUYÉ** par Monsieur Gilles Daraïche  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** ce conseil accepte l'offre de service de Biothermica pour effectuer les travaux mentionnés, au montant de 5 170 \$ taxes en sus;

**QUE** cette dépense soit financée par le surplus accumulé.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NO : 5544-21**

**FACTURATION VIRIDIS**

CONSIDÉRANT que des travaux sont en cours dans le projet TRIOM (Viridis);

CONSIDÉRANT que selon l'entente, la Régie et Viridis ont chacun leur part de responsabilité par rapport au paiement des factures;

CONSIDÉRANT L'analyse faite par messieurs Pierre Paquet de la Régie et François Léveillé de Viridis;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

**EN CONSÉQUENCE**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Pedneault  
APPUYÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** ce conseil accepte le paiement des factures tel que présenté.

ADOPTÉE

**CORRESPONDANCE**

**RÉSOLUTION NO : 5545-21**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Pépin  
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente assemblée soit levée à 19 h 50.

ADOPTÉE

**LE PRÉSIDENT  
DE L'ASSEMBLÉE**

**MARCEL BUSQUE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

**ERIC MAHEUX**